

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-22-002168 – Révision 2  
Valable 5 ans à compter du 14 juin 2022

Ce rapport annule et remplace le procès-verbal n°EFR-22-002168 – Révision 1

**SUIVI DU DOCUMENT**

Indice de Révision	Modification	Commentaire	Date	Rédacteur	L. BARBIER
0	Création du document	/	17 juin 2022	Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER
1	Extension de la gamme d'épaisseur	/	17 mai 2024	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER
2	Correction de la date d'émission du procès-verbal	/	07 juin 2024	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER

**Demandeur** SPICA S.R.L.  
Via XXIV Maggio 1  
21043 CASTIGLIONE OLONA- VARESE  
Italie

**Référence commerciale** SICOPRINT 315\_4D

**Description sommaire fournie par le demandeur** Film en PVC rigide

**Masse surfacique déterminée par le laboratoire** De 383 g/m<sup>2</sup> ± 10% à 1020 g/m<sup>2</sup> ± 10%

**Épaisseur mesurée par le laboratoire** De 0,28 mm ± 10% à 0,75 mm ± 10%

**Coloris** Blanc

**Utilisation** Affiches, bannières, PLV, publicité sur le lieu de vente

**Nature des essais :**

- NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- NF P 92-504 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

**Classement :**

M1

**Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986)** : Non limitée à priori

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans les rapport d'essais n°EFR-22-BE-002168 du 17 juin 2022 et n°EFR-24-000798-BE du 05 avril 2024.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 07 juin 2024



---

Ingénieur Chargé d'affaires  
Signé par : Laure BARBIER



---

Superviseur Essais  
Signé par : Lise RODIER